

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

SOMMAIRE DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

1. Le contexte économique, fiscal et financier et loi de finances pour 2022.....	3
1.1. Des comptes publics dégradés en 2021 malgré un rebond économique.....	3
1.2. Un rétablissement de la trajectoire des finances publiques attendu en 2022.....	3
1.3. Des incertitudes économiques toutefois accrues à court, moyen et long terme qui vont impacter GENERIA et ses concessionnaires.....	4
2. Le contexte budgétaire de GENERIA	6
2.1. Les résultats 2021	6
2.2. La section de fonctionnement.....	7
2.2.1. Les dépenses de fonctionnement	7
2.2.2. Les recettes de fonctionnement	9
2.3. La section d'investissement	10
2.3.1. Les dépenses d'investissement	10
2.3.2. Les recettes d'investissement	10
3. Niveau et structure de l'encours de dette de GENERIA	11
4. Données relatives aux ressources humaines	12
5. L'activité des concessions.....	13
1.1. ENERTHERM / Idex La Défense	13
1.2. La SUC (société urbaine de chaleur).....	14
1.3. ENERBIOSA.....	16

1. Le contexte économique, fiscal et financier et loi de finances pour 2022

1.1. Des comptes publics dégradés en 2021 malgré un rebond économique

Au niveau mondial, la crise économique liée à la pandémie de la COVID-19 avait généré en 2020 une récession historique à hauteur de -8,2% au niveau national. En 2021, la généralisation de la vaccination a permis un rebond du PIB français de l'ordre de +6,8%. Au niveau international, cette progression atteint +5,6%.

Toutefois, cette dynamique de croissance ne permet pas encore de rétablir une situation financière d'avant crise. En raison du maintien des mesures d'urgence et de la montée en charge des mesures de relance, la loi de finances pour 2022 (LF 2022) fait état d'une augmentation des dépenses de 4,8% en 2021 (contre 6,8% en 2020). Cette progression fait porter le ratio de dépenses à 60,8 points de PIB sur l'année écoulée. Pour rappel, en 2019, soit en période normale d'avant-crise, ce ratio se situait à hauteur de 53,8 points de PIB.

Ces chiffres portent une anticipation du déficit public au 31 décembre 2021 par le gouvernement à - 8,2 % du PIB (contre -9,1 % du PIB en 2020), incluant une estimation de solde structurel fortement dégradée à -5,7%. De même, la dette publique diminue légèrement, passant de 117,8 % en 2020 à 115,3 % en 2021.

1.2. Un rétablissement de la trajectoire des finances publiques attendu en 2022

Dans la lignée de l'exercice 2021 et après deux années caractérisées par un budget de crise, l'amélioration de la situation macro-économique devrait permettre un redressement des finances publiques en 2022.

La croissance y est projetée à +4%, permettant au déficit public de diminuer de 5% fin 2022. Sous l'effet de la reprise économique et d'un niveau de déficit public contenu, le taux d'endettement diminuerait de 1,8 point en 2022, ce qui porterait la dette nationale à 113,5% du PIB.

Ces projections sont permises par une charge de la dette limitée ainsi qu'un fort dynamisme des recettes fiscales de l'Etat et des collectivités territoriales, en particulier en matière de TVA et d'impôt sur les sociétés. La progression attendue de la valeur ajoutée devrait permettre de compenser la hausse à la fois de la masse salariale et des prix des intrants énergétiques.

Bien qu'élevé, ce niveau d'endettement demeure relativement indolore économiquement, d'autant que la charge de la dette reste maîtrisée. Sous l'effet des mesures d'assouplissement quantitatif menées par la banque centrale européenne (BCE), les taux d'intérêts pratiqués sur le marché du refinancement public sont particulièrement bas.

Ce contexte explique également que les critères obsolètes du pacte de stabilité européen aient été suspendus jusqu'à fin 2022.

1.3. Des incertitudes économiques toutefois accrues à court, moyen et long terme qui vont impacter GENERIA et ses concessionnaires

Malgré un contexte de sortie de crise, différents niveaux d'incertitudes pourraient avoir un impact sur la stabilité et la résilience de l'économie mondiale et doivent être pris en compte par les pouvoirs publics.

INFLATION DES PRIX DE L'ÉNERGIE

Les prix des énergies ont connu une hausse sans précédent depuis le début de l'année 2021. Les cours du gaz ont été multipliés par cinq, ceux de l'électricité multipliés par quatre, et celui du pétrole a crû de +46% sur cette période. De tels niveaux de prix pour le gaz et l'électricité sont inédits depuis l'ouverture des marchés dans les années 2000. La forte reprise économique de 2021 en Europe comme en Asie, après une année 2020 marquée par les mesures de confinement, a soutenu la consommation de gaz et d'électricité alors que dans le même temps la crise sanitaire a retardé les travaux de maintenance des centrales nucléaires, limitant l'offre d'énergie à coût marginal faible.

Les impacts financiers de ces phénomènes sont particulièrement importants pour les acteurs du territoire. A titre d'exemple une simulation a été réalisée pour estimer l'évolution de la facture d'un client de type "habitation" (Neuilly Défense Résidence) entre l'hiver 2020 - 2021 et l'hiver 2021 – 2022 : dans le cas où les prix des énergies primaires (gaz et fuel) resteraient au niveau de décembre 2021, Neuilly Défense Résidence paierait pour une année complète 220 000€ alors qu'il a payé l'année dernière 60 000€.

La hausse durable des prix de l'énergie due à la transition énergétique et à l'intermittence de la production des énergies renouvelables devrait accroître encore davantage cette problématique à l'avenir et l'inscrire sur le long-terme. La réparation des dégâts générés par des catastrophes naturelles plus fréquentes en raison du dérèglement climatique représente par ailleurs un besoin en énergie qui tirera à la hausse cet effet inflationniste. Les coûts supplémentaires directs induits par les catastrophes naturelles au niveau mondial ont effectivement été évalués en progression de +24 % sur un an en 2021 selon une étude du réassureur Swiss Re.

HAUSSE DES PRIX DE L'IMMOBILIER

Le marché de l'immobilier sera aussi affecté par une hausse significative des prix. Cette inflation résulte principalement de la politique monétaire très expansionniste pratiquée afin de soutenir les efforts budgétaires consentis par la puissance publique durant la crise et de taux d'intérêt très bas sur les crédits à l'habitat. Cela va accroître le coût du logement et les difficultés d'accès au logement.

1.3.1.1. Incertitudes à moyen et long terme

Alors que le niveau d'endettement public est déjà élevé, le tarissement de l'espace budgétaire, à savoir la faculté pour les finances publiques d'amortir la survenance d'un choc économique, représente un risque économique substantiel.

Tout d'abord, si la sphère financière bénéficie actuellement de liquidités massives, l'hypothèse de la conduite d'une politique monétaire plus restrictive pourrait générer des rigidités sur le financement de l'économie.

De même, des tensions pérennes sur les chaînes d'approvisionnement et des pénuries sectorielles induites par le redémarrage de l'activité ralentiront la reprise de l'économie réelle et le retour à la normale du niveau de productivité. Si, à ce stade, cette hypothèse n'est pas considérée comme inquiétante par les économistes car liée à des contraintes temporaires sur l'offre, des tensions inflationnistes pourraient en résulter.

A plus long-terme, les finances publiques se doivent d'internaliser le risque économique lié au dérèglement climatique. Des projections sur son coût économique matérialisent un risque accru sur la réelle soutenabilité budgétaire de la dette publique : comme indiqué par le rapport de la commission présidée par l'économiste Alain Quinet, si le coût d'atteinte de la neutralité carbone en vue de l'année 2050 s'établit aujourd'hui environ à 70€ par tonne d'émission de CO² évitée, ce coût s'établirait à 775€ par tonne d'émission de CO² évitée en 2050.

2. Le contexte budgétaire de GENERIA

Le Syndicat mixte GENERIA a pour objet l'organisation et la gestion du service public de chauffage et de refroidissement urbain dans le périmètre des opérations d'intérêt national de La Défense, Seine-Arche et Nanterre- La Garenne-Colombes.

Le service repose sur 4 réseaux faisant l'objet de trois délégations de service public :

- Concession ENERTHERM (Idex La Défense - ILD) : réseau de chaleur et de froid
- Concession SUC (Dalkia) : réseau de froid
- Concession ENERBIOSA (Idex) : réseau de chaleur

Le budget de GENERIA est donc essentiellement composé de dépenses liées au contrôle des concessions, des impôts et taxes afférents aux biens immeubles concédés et des redevances reçues des trois délégataires.

2.1. Les résultats 2021

La variation du fonds de roulement s'établit à 1 761 831 € portant le résultat global de clôture (cumulé) à 15 758 974,58 €.

Celui-ci se décompose comme suit :

En euros	CA 2021
Dépenses de fonctionnement	2 093 053,25
Recettes de fonctionnement	4 100 677,44
Résultat de fonctionnement de N	2 007 624,19
Résultat reporté	13 833 291,76
Résultat de fonctionnement de l'exercice	15 840 915,95
Excédent / déficit d'investissement de N	- 245 792,71
Excédent / déficit d'investissement de N-1	163 851,34
Affectation en réserves	-
Résultat d'investissement de l'exercice	- 81 941,37
Résultat cumulé	15 758 974,58

Les recettes réelles de fonctionnement 2021 se sont élevées à 4 100 677 €. Les dépenses de gestion représentent 1 973 983 €. Les charges financières s'élèvent quant à elles à 119 071 €.

La section de fonctionnement dégage un résultat de l'exercice de 2 007 624 € soit 49% des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement hors dette se sont élevées à 7 708 €. Le remboursement de la dette s'élève à 423 064 €.

Les ressources propres couvrant très largement les dépenses d'investissement, GENERIA n'a pas eu à emprunter.

Le schéma ci-dessous décrit les équilibres budgétaires de l'exercice 2021.

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	Dépenses de gestion 1 973 983	Recettes de fonctionnement 4 100 677
	Frais financiers 119 071	
	Epargne brute 2 007 624	
Investissement	Remboursement d'emprunt 423 064	Epargne brute 2 007 624
	Investissements 7 708	Recettes définitives 184 980
	TOTAL 4 531 450	TOTAL 6 293 281
	Variation du fonds de roulement : 1 761 831	

2.2. La section de fonctionnement

2.2.1. Les dépenses de fonctionnement

En 2021, les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 1 908 074 €.

Les dépenses à caractère général hors impôts, taxes et versements assimilés (chapitre 011) ont atteint un niveau de 473 103 €.

Elles concernent principalement :

- Les missions de contrôle des délégations de service public (Calia et Itherm) pour un montant cumulé de 135 956 €,
- Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le marché d'assurances de GENERIA pour un montant de 2 186 €,
- Les honoraires d'avocat et de conseil en stratégie financière pour un montant de 40 416 €,
- La location des locaux pour héberger les services de GENERIA pour un montant de 141 010 €, les charges locatives pour un montant de 45 020 €.

Les autres dépenses concernent des fournitures, alimentation, abonnements, etc.

Ces dépenses resteront budgétées à leur niveau 2021 pour l'année 2022.

Les redevances d'occupation concernent des versements aux collectivités membres de GENERIA et sont prévues dans chaque contrat de concession. Celles-ci sont versées par le concessionnaire à GENERIA qui les reverse aux collectivités membres.

Pour Idex La Défense (ex ENERTHERM), l'article 55 du contrat de concession prévoit que cette redevance se scinde en deux parts :

- Une redevance fixe de 46 000 € (base au 1^{er} septembre 2002), évoluant annuellement en fonction du coefficient R2 défini dans les tarifs de vente.
- Une redevance proportionnelle fixée à au moins 86% des recettes totales d'exploitation prévues et non prévues.

Pour le concessionnaire SUC, l'article 54 du contrat de concession prévoit une redevance arrêtée par le concédant à 0,80 % des recettes totales de la concession.

Les impôts, taxes et versements assimilés (nature 63512) correspondent aux dépenses de taxe foncière des différents sites de production dans le périmètre SUC et Idex La Défense (ex ENERTHERM). Il s'agit des centrales Alsace et Gambetta à Courbevoie, Noël Pons à Nanterre et Alençon à Courbevoie.

Les seules taxes foncières se sont élevées à 495 979 € en 2021 dont 493 725 € sont remboursés par les concessionnaires au titre des installations mises à disposition par le syndicat.

En 2022, le poste des taxes foncières sera impacté par :

- Le coefficient de révision des valeurs locatives dont le montant définitif sera déterminé en fonction de l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé). Celui-ci devrait s'établir à 3,4%.
- L'évolution des taux d'imposition votés par les assemblées délibérantes des collectivités constitutives de GENERIA.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) représentent 10% des dépenses réelles de la section de fonctionnement. Ce taux reste faible par rapport à la moyenne nationale des structures intercommunales et témoigne de la maîtrise de la masse salariale au sein de GENERIA.

Cet objectif de maîtrise sera reconduit en 2022.

Les frais financiers concernent un emprunt à taux fixe de 3,75%. Le montant 2021 s'est établi à 124 358,82 € et en 2022 à 108 494 €.

Les opérations d'ordre se sont élevées à 184 980 €. Outre les dotations aux amortissements (73 471 €) elles concernent en 2021 les écritures comptables liées à la cession d'un terrain à la SNCF (115 508 €).

En 2022, leur montant suivra le plan d'amortissements : 70 900,47 €.

2.2.2. Les recettes de fonctionnement

Elles sont constituées des versements des concessionnaires, à savoir 3 types de redevances versées par les concessionnaires Idex La Défense - ENERTHERM, SUC et ENERBIOSA :

- 1 - La mise à disposition d'ouvrages :
 - o Mise à disposition du terrain Noël Pons pour Idex La Défense - Enertherm (article 57 du contrat de concession), laquelle correspond au montant de l'annuité soit 432 064 € acquittée par le Syndicat en 2021 en remboursement de l'emprunt souscrit pour l'acquisition de ce terrain. En 2022, le montant du capital remboursé est connu et atteindra 438 929 €
 - o Pour Suc (article 56 du contrat de concession) il s'agit de la mise à disposition des ouvrages, soit 5 % des recettes annuelles hors taxes du concessionnaire.
- 2 - L'occupation du domaine public et qui est rétrocédée aux collectivités constitutives de GENERIA pour compenser l'occupation de leur domaine (article 55 pour Idex La Défense - Enertherm et article 54 pour Suc),
- 3 - La redevance de contrôle est destinée à assurer le coût des dépenses de contrôle exercées par le Syndicat, ainsi que le coût du bureau d'études qui assiste GENERIA dans sa mission de contrôle.

Pour 2021, les montants versés par les concessionnaires sont les suivants :

- Pour Idex La Défense- ENERTHERM :
 - o La redevance due au Syndicat (article 56 du contrat de concession) : 497 872 €
 - o La redevance prévue pour la rémunération du bureau de contrôle extérieur : 210 818 €
- Pour SUC (article 55 du contrat de concession), la redevance due au Syndicat pour 2021 s'est élevée à 141 993 €.
- Pour ENERBIOSA, (article 47 du contrat de concession) la redevance se chiffre à 20 932,44 €.

La vente d'une partie du terrain d'assiette de la centrale d'Alençon à Courbevoie (surface de 110 m² sur la parcelle cadastrée A n° 196) au profit de la société SNCF Réseau pour les besoins mise en œuvre du projet EOLE a apporté au syndicat une recette exceptionnelle de 111 508 €.

Par ailleurs, GENERIA perçoit des recettes de locations des salles des locaux du siège de GENERIA (3 516 € en 2021).

2.3. La section d'investissement

2.3.1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses se sont élevées à 430 772 € et elles concernent principalement le remboursement du capital de la dette (423 064 €).

Les autres dépenses correspondent à des acquisitions diverses, les frais liés au logiciel de gestion financière et à l'actualisation du dépôt de garantie.

En 2022, il sera proposé de reconduire le versement d'une subvention d'équipement de 6 M€ à Idex – La Défense pour la réalisation des travaux de verdissage des réseaux. Cette subvention est prévue à l'avenant 10. Ce versement permettra de diminuer la soulte résiduelle en 2032.

2.3.2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement proviendront principalement de l'excédent reporté et du virement de la section de fonctionnement.

3. Niveau et structure de l'encours de dette de GENERIA

GENERIA a souscrit un emprunt en 1999 pour l'acquisition du terrain de la centrale Noël Pons. Le capital de la dette est remboursé par Idex La Défense.

Cet emprunt a été renégocié en 2011 pour bénéficier d'un taux plus favorable.

Cette ligne de prêt est à taux fixe (3,75%) et son capital restant dû au 1er janvier 2022 est de 2 893 171 €.

La capacité de désendettement, qui estime le nombre d'année que mettrait GENERIA à rembourser toute sa dette en y affectant toute son épargne brute, est de moins de 2 ans.

Le niveau d'endettement de GENERIA est donc très faible.

4. Données relatives aux ressources humaines

Le personnel propre est constitué de 6 agents dont trois postes sont pourvus et trois postes restent à pourvoir.

Les postes pourvus concernent deux adjoints administratifs et un attaché territorial. Il s'agit de deux agents titulaires et d'un agent contractuel en contrat à durée indéterminée.

Trois postes sont vacants :

- 1 poste d'ingénieur pour le suivi des concessions,
- 1 poste d'attaché pour assurer les missions de responsable administratif,
- 1 poste d'attaché principal.

Le reste du personnel intervenant pour GENERIA est en activités accessoires : le poste du directeur général des services, deux ingénieurs en chef pour le suivi des concessions et un attaché principal pour le suivi des affaires financières.

5. L'activité des concessions

1.1. ENERTHERM / IDEX La Défense

Le projet de « verdissement » de la centrale Enertherm adopté le 9 janvier 2018 par avenant n°10 au contrat de concession doit permettre de répondre aux souhaits des élus de tendre vers une énergie plus vertueuse. Ce projet, s'inscrivant dans le cadre de la transition énergétique, permet de convertir les deux chaudières de fioul lourd, présentes sur le site Alençon, en chaudières pour biomasse solide type agro pellets.

Le 1er juillet 2021, Enertherm est devenu IDEX La Défense. Cette date marque aussi le début des travaux de réalisation de la nouvelle chaufferie biomasse et de ses auxiliaires.

Le Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploitation (DDAE) a été validé par le MRAe le 18 juin 2020, l'enquête publique a ensuite eu lieu entre le 21 septembre et le 23 octobre 2020. Le procès-verbal de cette enquête le 26 octobre et le mémoire de réponse le 9 novembre 2020.

Le commissaire Enquêteur a rédigé son rapport le 20 novembre avec un avis favorable et deux recommandations. Le dossier a ensuite été présenté devant le CODERST le 5 janvier 2021 et l'Arrêté Préfectoral qui définit les modalités d'exploitation de la future installation est daté du 22 mars 2021.

La société ENERTHERM a déposé auprès de l'ADEME et de la Région Ile-de-France le 4 décembre 2017 une demande de subvention d'un montant de 4 020 000 euros au titre du fonds chaleur. L'ADEME est en charge de l'instruction du dossier fonds chaleur en lien avec la Région et les services de l'Etat.

A l'issue d'une première instruction, un jury biomasse s'est tenu le 10 septembre 2018 et des demandes de compléments ont été adressées à ENERTHERM. L'ADEME a ensuite régulièrement sollicité ENERTHERM sur les évolutions du projet de chaufferie biomasse. Pour avancer sur l'instruction du dossier l'ADEME a demandé le 28 mars 2019 à ENERTHERM de mettre à jour son dossier de demande de subvention. ENERTHERM a transmis un dossier mis à jour le 3 mai 2019.

Une audition s'est tenue le 11 juillet 2019 dans les locaux de la délégation régionale Ile-de-France de l'ADEME, en présence notamment des services centraux et régionaux de l'ADEME, d'ENERTHERM et du syndicat.

Suite à cette audition, l'ADEME a demandé à ENERTHERM de clarifier plusieurs points sur les volets techniques et financiers de son dossier de demande de subvention, en particulier concernant les besoins thermiques du réseau, la logistique permettant l'acheminement des agro pellets et le dispositif de récupération de chaleur sur les fumées.

De plus et compte tenu des priorités fixées par le schéma régional climat air énergie, les services centraux de l'ADEME ont demandé que le schéma directeur énergie du syndicat soit complété d'une étude spécifique permettant de démontrer qu'il n'est pas possible de transformer le réseau haute pression et haute température actuel en réseau basse pression et basse température, condition indispensable pour recourir, le cas échéant, à la géothermie.

GENERIA a sollicité le bureau d'études Itherm pour réaliser gratuitement cette étude complémentaire dans le cadre du schéma directeur énergie. Le cabinet Itherm a remis son étude à GENERIA le 5 décembre 2019. L'étude conclue que le coût total des investissements nécessaires au passage du réseau en basse température serait de l'ordre de 15 millions d'euros et que le temps de retour sur investissement serait de 24 ans compte tenu des économies annuelles générées sur l'exploitation du réseau.

Une réunion partenariale entre l'ADEME et GENERIA s'est tenue le 10 janvier 2020. A cette occasion l'ADEME a réitéré son soutien au projet de verdissement porté par GENERIA. Elle a rappelé que le dossier de demande de subvention déposé par la société ENERTHERM devait encore être complété et que son instruction ne saurait-être finalisée tant que le dossier de demande d'autorisation d'exploiter n'aura pas été arrêté par le Préfet des Hauts-de-Seine.

Ainsi, il a été convenu entre l'ADEME et GENERIA qu'une fois l'autorisation d'exploiter obtenue et l'enquête publique soldée, un nouveau dossier de demande d'aide complet serait déposé par ENERTHERM, lors du prochain appel conjoint ADEME – Région lancé mi-2020 pour les pré-candidatures.

En septembre 2021, un complément du dossier a été présenté à l'ADEME qui a de nouveau demandé des explications et des précisions. Idex La Défense a choisi de reprendre complètement le dossier afin de recalculer la demande de subvention à la réalité de l'investissement.

En effet, l'instruction longue et les demandes toujours plus exigeantes de l'administration a conduit ILD à modifier le process de la future centrale pour se conformer aux nouvelles exigences et aux modifications de la réglementation. La future centrale respectera les meilleures techniques disponibles (MTD) en matière de combustion et de filtration des différents effluents.

Ces modifications ont entraîné une hausse des coûts de réalisation accentués par la crise sanitaire et la tension sur les matières premières (acier, ...) et enfin par l'inflation entre le projet initial (chiffrage en 2016) et la réalité des réponses aux appels d'offre en 2021.

L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter a été délivré et les travaux ont démarré.

Le planning de réalisation est le suivant :

- Autorisation d'exploiter : 22 mars 2021
- Travaux préparatoires : de juillet à décembre 2021
- Travaux process : janvier à octobre 2022
- Premier feu : octobre 2022
- Mise en Service Industrielle (MSI) : janvier 2023

1.2. La SUC (société urbaine de chaleur)

Dans le cadre de la convention de Concession de Service Public (CSP) portant concession d'un réseau de froid d'un secteur du quartier de la Défense conclue le 29 août 2003 entre GENERIA et Dalkia France (qui a transféré le contrat, par avenant, à la Société Urbaine de Climatation (ci-après SUC), un avenant n°6, en date du 17 mars 2014, a été conclu.

Par cet avenant, la SUC s'est engagée à réaliser un certain nombre de travaux afin d'augmenter les capacités de production des installations et ainsi faire face à l'augmentation des besoins en froid sur le périmètre de la CSP. Afin de maintenir l'équilibre de la concession et amortir les travaux, la CSP a été prolongée pour neuf années, elle s'achèvera donc le 31 août 2027.

Les travaux d'investissement prévus à l'avenant n°6 concernent les centrales Alsace et Gambetta et le prélèvement et la distribution d'eau de Seine.

Sur la période 2014-2019, 16 386 440 € d'investissements ont été réalisés sur les centrales Alsace (9 872 760 €) et Gambetta (6 513 680 €).

Des projets d'investissement ont été décalés en raison du report du projet Hermitage.

Sur la période 2020-2024, 15 378 643 € d'investissements sont envisagés sur les centrales Alsace (4 288 054 €) et Gambetta (2 067 947 €) ainsi que sur le prélèvement et la distribution d'eau de Seine (9 022 642 €) : 12 358 425 € sont prévus dans le cadre de l'avenant 6.

La SUC prévoit d'investir 3 020 218 € supplémentaires, sans demander d'avenant de prolongation de la durée de la concession ou d'augmentation des tarifs. En effet, ces investissements permettront d'augmenter l'efficacité des installations.

Le détail des investissements prévus à l'avenant 6 et des investissements supplémentaires envisagés par la SUC est présenté dans le tableau ci-après :

Investissements	Prévus à l'avenant 6	Investissements supplémentaires	TOTAL
Eau de Seine	8 379 144 €	643 498 €	9 022 642 €
Alsace	3 081 478 €	1 206 576 €	4 288 054 €
Gambetta	897 803 €	1 170 144 €	2 067 947 €
TOTAL	12 358 425 €	3 020 218 €	15 378 643 €

La SUC a proposé un nouveau compte d'exploitation prévisionnel (CEP) intégrant le décalage des investissements dans le temps et la réalisation des nouveaux investissements.

Le TRI (taux de rentabilité interne) initial du CEP était de 12% sur toute la durée de l'avenant 6, le nouveau TRI du CEP s'établit à 10,1%. La SUC a également proposé à GENERIA une sensibilité du CEP tenant compte des objectifs de réduction des consommations du décret tertiaire de -40% en 2030 par rapport à l'année 2010, impactant par conséquent les recettes R1 et R3 de la DSP, ramenant le TRI à 7,6%.

La pandémie du COVID 19 en 2020 et 2021 a entraîné quelques retards sur les travaux n'ayant néanmoins pas d'impact significatif sur la réalisation et le suivi du planning initial.

1.3. ENERBIOSA

En 2019, une première étude en vue de faciliter l'atteinte du taux de couverture ENR de 80% a été lancée. Les coûts d'investissement pour la mise en place de moyens de production complémentaires n'en permettaient pas l'amortissement sans impact sur le prix de vente de l'énergie aux abonnés.

En raison de l'évolution très importante des coûts du gaz, une nouvelle étude a été lancée pour la mise en place de deux chaudières de petites puissances (500 kW au total) afin d'améliorer le mix énergétique.

Si ce projet s'avère économiquement pertinent, il permettra d'augmenter la puissance ENR installée de 1680 kW à 2180 kW et donc permettrait une meilleure couverture pendant l'hiver lorsque la puissance appelée sur le réseau dépasse celle de notre chaudière bois actuelle et d'autre part de continuer de fonctionner pendant l'intersaison avec ces nouvelles petites chaudières.

La remise à jour du GTC est dans l'attente de l'approbation de GENERIA.